

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU Lundi 13 septembre 2021

20 Heures 30 minutes

Présents : Mmes ROSSI Joëlle, EGON Violette et OZIL Stéphanie,
CHEYNEL Adeline, COLAS Liliane, FROMONT Michelle, HASSAPIS Renée, TORAN Isabelle
et MM. DEBOEUF Michel, CALDERAN Dominique

Absents : M. CHARBONNIER Maurice qui donne procuration à Joëlle ROSSI
M. DIVES Loïc qui donne procuration à Joëlle ROSSI

Madame Isabelle TORAN est élue secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DU CONSEIL PRECEDENT

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 juillet 2021 est soumis au vote et adopté, à l'unanimité, par les membres présents ou représentés.

FONDS DE CONCOURS VOIRIE

Le Maire expose aux conseillers que dans le cadre de l'opération importante de voirie sur la commune de LAGORCE.

Il y a habituellement 30.000 € dans l'enveloppe voirie attribuée par la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche.

Des travaux beaucoup plus importants ont été effectués avec le goudronnage du chemin de Lhardy et des Brugières pour une somme de 54 501, 67 €.

Il faut donc voter le versement d'un fonds de concours auprès de l'intercommunalité pour la différence, à savoir 25 902,73 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'un fonds de concours de 25.902,73€ T.T.C. à la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche pour les travaux exceptionnels sur la commune de LAGORCE pour l'année 2021.

VENTE TERRAINS :

1) Quartier Charoussas

Le Maire rappelle qu'un des sept terrains du lotissement communal "Le Petit Charoussas" est toujours en vente selon la décision du Conseil municipal en date du 6 juin 2017 qui en déterminait les prix de ventes.

Le Maire expose que le lot 6 situé sur la parcelle K 1656, d'une superficie de 547 m2 est mise en vente au prix de 38. 290 euros et qu'une personne s'est manifestée pour l'acquérir.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette transaction, au prix indiqué, avec la personne concernée, charge le Maire de signer tout document relatif à cette vente et désigne Monsieur Maurice CHARBONNIER et Madame Violette EGON pour signer toute pièce et acte relatif à cette transaction en cas d'absence du Maire.

2) Quartier Leyris

Le Maire rappelle que trois des cinq terrains communaux à « Leyris » sont toujours en vente selon la décision du Conseil municipal en date du 10 mai 2021 qui déterminait les prix de ventes.

Le Maire expose que la parcelle A 702, d'une superficie de 751 m² est mise en vente au prix de 52.570 euros et qu'une personne s'est manifestée pour l'acquérir.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette transaction, au prix indiqué, avec la personne concernée, charge le Maire de signer tout document relatif à cette vente et désigne Monsieur Maurice CHARBONNIER et Madame Violette EGON pour signer toute pièce et acte relatif à cette transaction en cas d'absence du Maire.

EPICERIE / POINT INFO

Autrefois, l'épicerie proposait un point info, cela a été supprimé car les offices de tourisme ont centralisé ce service.

Pour bénéficier d'un point info, il faudrait être village de caractère.

La gérante de l'épicerie souhaiterait tout de même proposer des informations sur les locations, sur les animations, sur les visites. Il faut souligner le besoin actuel d'informations.

Elle demande une indemnité de 1.000€ pour l'année.

L'équipe est d'accord sur le principe et souhaite que la liste des attributions soit discutée en commission développement économique, environnement, tourisme.

REGLEMENT CANTINE/GARDERIE

Un nouveau règlement pour la cantine et la garderie a été établi pour présenter le nouveau système d'inscription par internet (ARG famille).

Ce système d'inscription et de paiement en amont va permettre une meilleure gestion des stocks et de la trésorerie.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

PERSONNEL MODIFICATION DE POSTE

Un avenant au contrat du cuisinier est proposé pour intégrer une demi-heure de travail qui était payée en heures complémentaires jusqu'à présent.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

Le cuisinier demande une augmentation de salaire de 50 centimes brut de l'heure, soit environ 100€ brut avec les charges par mois. Son salaire actuel est de 11,09 € brut de l'heure. En effet, sa charge de travail s'est alourdie et il est maintenant responsable de l'équipe en cuisine.

Le Conseil municipal propose de porter l'augmentation à 12€ brut de l'heure.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

COMMUNE : Délibération modificative

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour valider la délibération modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2031-25 : ETUDE SOLS TERRAINS LEYRIS		1.920,00€
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		1.920,00€
D 2188-23 : ACQ MAT ET MOB DIVERS	1.920,00€	
TOTAL D 21 : Immobilisation incorporelles	1.920,00€	

EAU : Délibération modificative

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour valider la délibération modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21531-22 :MO AEP REV SCHEMA EAU		8.715,00€
D 2156-42 : POMPE ORBEYRE	8.715,00€	
TOTAL D 21 : Immobilisation incorporelles	8.715,00€	8.715,00€

ADMISSION EN NON VALEUR

Le comptable de la trésorerie d'Aubenas nous demande l'admission en non-valeur de titres irrécouvrables de 2017 à 2019 pour une même personne.

Le montant s'élève à 444,13 €, soit :

C/6542	Admission en non-valeur eau	181,10 €
C/6542	Admission en non-valeur assainissement	263,03 €

Accord du Conseil municipal à l'unanimité pour prendre la somme de 444,13 € en non-valeur.

VEHICULE : LOCATION OU ACHAT

Actuellement nous possédons deux véhicules (Boxer, Partner) en location sur le budget de l'eau : il faut réfléchir sur le maintien de la location ou l'achat (neuf ou occasion) de nouveaux véhicules.

La location arrivant à son terme, il va falloir se positionner.

Le Boxer est un véhicule qui est satisfaisant pour l'usage demandé : il est possible de le racheter pour 14 140,76€. Mais cette somme n'a pas été budgétisée sur le budget de l'eau.

Le véhicule Partner ne donne pas satisfaction ; l'éventualité de le racheter n'est donc pas envisageable.

Des recherches comparatives vont être approfondies en étudiant également l'option du crédit-bail.

Une étude comparative sera présentée au prochain Conseil, ainsi que la valeur de rachat du Partner.

SITE INTERNET

Madame Stéphanie OZIL présente les trois logos proposés par l'entreprise « Place du Village ».

La discussion s'engage.

Aucun choix n'étant validé, il est demandé de remettre ce vote à un prochain Conseil.

DIVERS

- Un artisan qui fait des poêles de masse avec récupérateur de chaleur cherche un local. En priorité, il a du matériel (un fourgon, un camion, deux remorques) et cherche à le stationner sur un terrain.
- Magnanerie : L'électricien et le maçon ont été mis en demeure pour finir les travaux. Ils ont un mois pour intervenir avant la saisine des juridictions compétentes.
Réunion publique mardi 28 septembre pour discuter sur le développement de la magnanerie et envisager la réouverture en 2022.

- Bilan des marchés des créateurs de l'été : 3 marchés. 25 exposants de Lagorce et des environs.
Bilan financier : 561 € de recettes – 450 € (musiciens, conteuse, flyers...)
Le solde permettra de relancer les manifestations l'année prochaine.
Proposition d'étendre les marchés de la rue du Temple à la place de la Dîme.
Beaucoup de visiteurs ont été des locaux. Apéritif d'accueil offert aux exposants apprécié.
- Sur la place de la Mairie, nuisances dues aux pigeons.
- Salon du livre prévu le 19 septembre à la Crypte.
- Forum des associations prévu le samedi 25 septembre au tennis.

Levée de séance à 22 heures et 15 minutes